

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT



Figure 1 : Passerelle Viarhona de Printegarde, sterne Pierre-Garin et radeau de reproduction en 2015.

Rapport de 2015

Version 1 du 18 octobre 2015

Suivi des effets de la ViaRhona sur la faune et les milieux naturels sur le site de Printegarde –

Rapport de synthèse sur 5 ans

MAITRE D'OUVRAGE : Département de la Drôme, Direction des déplacements / Cellule
Études et Travaux Neufs
Coordonnées : 1 place Manouchian
BP 2111, 26 021 VALENCE cedex

Rédaction du rapport :

Jean-Michel Faton
Expertise réalisée dans le cadre d'une auto-entreprise de conseils environnementaux
Nouvelle adresse postale :
1-3 impasse de la modiste,
26400 AOUSTE-SUR-SYE (France)
Tél. perso 04 75 42 60 53
ligne directe au travail 04 75 41 01 51
Portable 06 07 32 54 82
~~O
~~/_ ,
**-_ ,
(*) / (*)
N° de SIRET : 528 393 507 00017



Figure 2 : dessus du radeau pour la reproduction des sternes

Sommaire

Rapport de 2015	1
Suivi des effets de la ViaRhona sur la faune et les milieux naturels sur le site de Printegarde –	1
Rapport de synthèse sur 5 ans	1
Sommaire	3
1 Introduction	4
2 Suivi de l’agrion de mercure	5
2.1 Résultat du comptage de 2015.....	5
2.2 Conclusion sur l’évolution des populations d’agrion de mercure	5
3 Cartographie et suivi des castors	6
4 Incidences éventuelles sur les amphibiens.....	7
5 Fauvettes paludicoles nicheuses dans les roselières	8
5.1 Résultat des comptages de 2012 et 2015.....	8
5.2 Conclusion sur l’évolution des populations nicheuses.....	8
5.3 Problème de l’envahissement des roselières par les ligneux	9
6 Analyse de la fréquentation de la Viarhona à Printegarde	14
7 Stationnement des oiseaux d’eau et dérangement	15
7.1 Résumé des résultats	15
7.2 Problème identifié et solution proposée	16
7.3 Conclusion sur le dérangement des oiseaux d’eau.....	16
7.4 Extrait de la réglementation de la réserve de chasse (mise à jour de 2013).....	17
8 Suivi des projets de réhabilitation des talus à guêpiers et de construction d’îlot pour les sternes	18
8.1 Talus pour la reproduction du guêpier d’Europe	18
8.2 Radeau pour la reproduction des sternes Pierre-Garin.....	21
9 Résumé des conclusions	26

1 Introduction

L'étude initiale d'incidences du projet de la voie verte cyclable ViaRhona sur le site de Printegarde a prévu de missionner un expert pour évaluer les effets des travaux d'aménagement et de l'augmentation de la fréquentation du site sur la faune (notamment les oiseaux nicheurs et hivernants) et sur les milieux naturels sur le tracé de la Viarhona au niveau du confluent de la Drôme et du Rhône. Elle prévoit également la réhabilitation des roselières de la rivière Drôme, l'aménagement de talus pour la reproduction du guêpier d'Europe et la construction d'un îlot artificiel pour la reproduction des sternes pierregarins.

Ce travail de suivi écologique s'étend sur une période de 5 ans. (2011 à 2015)

1. Notre rapport de 2011 a fait le point sur les connaissances sur le site (oiseaux, castors, amphibiens, habitats aquatiques),
2. le rapport de 2012 a étudié l'incidence de l'aménagement sur le stationnement et la reproduction des oiseaux et l'effet du revêtement de la Viarhona sur les amphibiens.
3. Le rapport de 2013 a mis l'accent sur les castors qui se reproduisent à proximité de la passerelle sur la Drôme.
4. Le rapport de 2014 a été consacré à l'installation d'un radeau pour la reproduction des sternes et au suivi des libellules.

Le suivi a été mis en place pendant la réalisation du chantier de la passerelle sur la rivière Drôme à partir de février 2011 et il s'est poursuivi après son ouverture au public, durant les années 2012, 2013, 2014 et 2015. Durant cette période également, des comptages des stationnements d'oiseaux hivernants ont été réalisés chaque année.

5. Ce rapport 2015 fait un bilan général des années écoulées depuis la mise en service de la véloroute-voie verte sur la secteur de Printegarde et il apporte des éléments précis sur :

- L'état des populations de libellules et les habitats aquatiques des contre-canaux longés par la ViaRhona,
- Le suivi des fauvettes paludicoles nicheuses dans les roselières le long de la Viarhona,
- Le dérangement éventuel des oiseaux nicheurs et hivernants
- Le suivi des projets de réhabilitation des talus à guêpiers et relate la réussite de la reproduction des sternes sur le radeau installé par le Département de la Drôme dans le cadre de ce travail.

2 Suivi de l'agrion de mercure

Nous avons proposé de refaire un comptage des libellules en 2015.

En effet, nous n'étions pas satisfaits des résultats de 2014¹. Le début de l'été 2014 a été relativement froid et pluvieux, ce qui fait que les libellules ont été relativement moins nombreuses en 2014 qu'en 1999. Il restait notamment un doute pour confirmer le maintien de la population d'agrion de mercure : seulement 5 individus recensés en 2014, contre 33 en 1999.

2.1 Résultat du comptage de 2015

Le comptage de 2015 est de 36 individus observés, équivalent au résultat de 1999. C'est donc bien les mauvaises conditions météorologiques de 2014 qui expliquent le faible effectif de cette année-là.

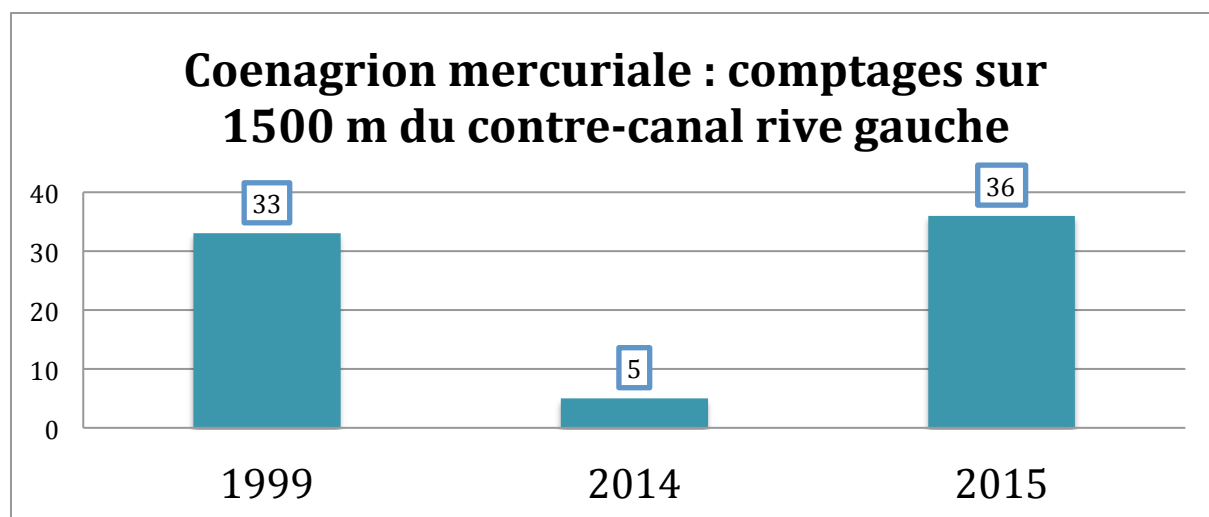


Figure 3 : Comparaison des trois comptages d'agrions de mercure sur 1500 m de contre canal

2.2 Conclusion sur l'évolution des populations d'agrion de mercure



La population d'agrion de mercure le long de la Viarhona n'a pas été impactée par l'aménagement réalisé par le Département de la Drôme en 2011. Il n'y a notamment aucun indice de dégradation de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques dans les contre-canaux de la Drôme et du Rhône, sur la rive-gauche, au droit de la Viarhona.

Figure 4 : Le mâle de l'agrion de mercure

¹ Pour plus de détail, voir notre rapport de 2014

3 Cartographie et suivi des castors

- Avant l'aménagement de la Viarhona en 2010, *au moins 5 familles de castors* étaient présentes dans la zone d'étude = 2 sur la rivière Drôme et 3 dans les canaux et le marais rive droite.
- Lors du recensement de 2013, nous avons localisé 5 (voire 6) familles dans le même secteur (dans un rayon de 500 m autour de la passerelle Viarhona)²

En conclusion, nous constatons que l'aménagement de la Viarhona n'a pas eu d'effet sur les castors. La mesure d'évitement du terrier hutte qui a conduit au déplacement le projet de passerelle de 50 m vers l'ouest a été très pertinente. Non seulement le gîte est toujours occupé par les castors en 2015, mais la passerelle est devenue un lieu privilégié pour l'observation des castors en liberté. (Voir figure 3)



Figure 5 : Copies d'écran d'une petite vidéo amateur réalisée depuis la passerelle Viarhona de Printegarde le 6 mai 2015 à 20h56.

² Pour plus de détail, voir notre rapport de 2013

4 Incidences éventuelles sur les amphibiens



Figure 6 : Les crapauds calamites³ et les crapauds communs se rassemblent sur la ViaRhona pour chanter les jours pluvieux de printemps.

Le secteur le plus riche sur la ViaRhona est situé entre la passerelle sur la Drôme et le pont du Pouzin. 4 espèces ont été inventoriées, la plus abondante est le crapaud calamite.

L'étude d'incidence a posé la question de savoir si le revêtement de la véloroute pouvait être une nuisance pour la petite faune. Il a donc été choisi de poser un enrobé non bitumineux, à base de résine de synthèse. Ce revêtement a un aspect beaucoup plus naturel que du bitume noir.

Les relevés que nous avons effectués montrent que les crapauds sont nombreux à stationner sur la piste, la nuit par temps de pluie.

La conclusion des observations et des comptages permet d'affirmer que la ViaRhona n'a pas d'incidence défavorable aux amphibiens du site de Printegarde.⁴

³ Le crapaud calamite est une espèce classée « vulnérable » sur la liste rouge des vertébrés de Rhône-Alpes

⁴ Pour plus de détail, voir rapport de 2012

5 Fauvettes paludicoles nicheuses dans les roselières

Les fauvettes paludicoles sont considérées comme des espèces patrimoniales⁵. Elles sont tout particulièrement rares dans les départements de Drôme et d'Ardèche. Ces oiseaux nichent principalement dans les grandes roselières.

5.1 Résultat des comptages de 2012 et 2015

Deux comptages en 2012 (12 mai 2012 et 25 mai 2012) et deux en 2015 (08 mai 2015 et 23 mai 2015).

Maximums annuels pour la somme des 3 espèces :

- 39 en 2012
- 25 en 2015

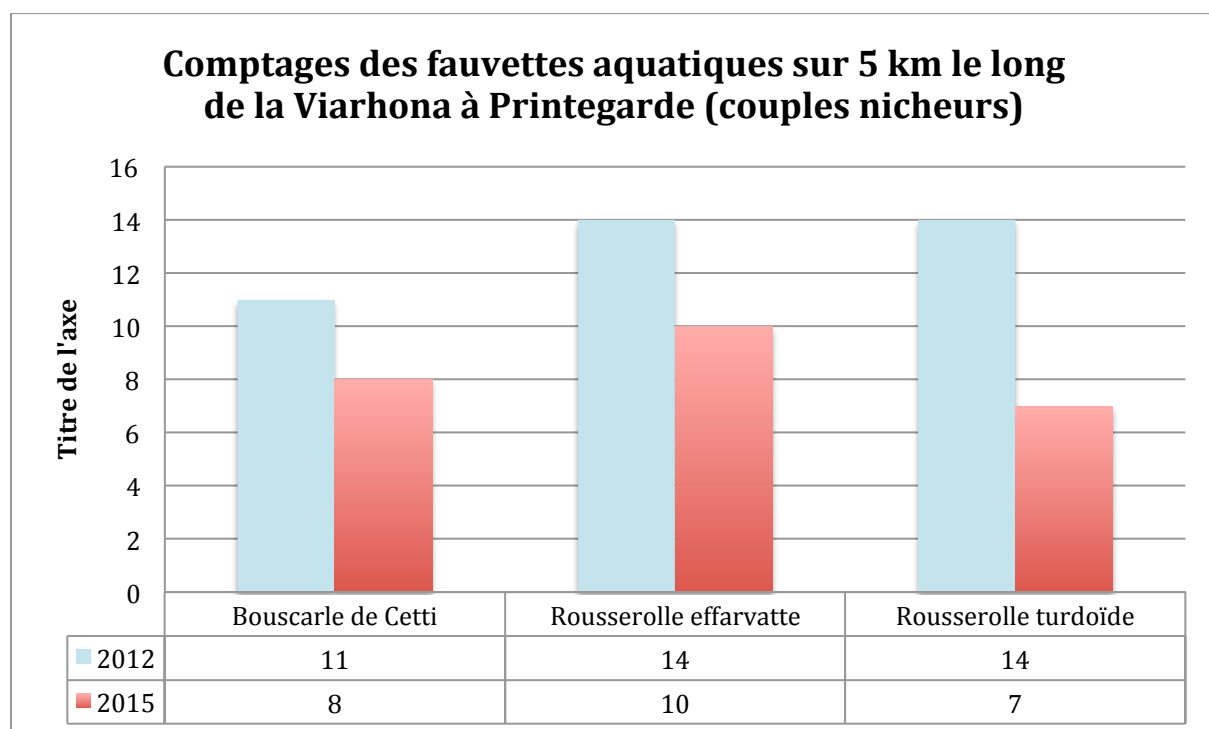


Figure 7 : Résultats des comptages des oiseaux nicheurs le long de la Viarhona à Printegarde.

5.2 Conclusion sur l'évolution des populations nicheuses

Les fauvettes aquatiques ne sont pas sensibles au dérangement éventuel de la Viarhona comme le montrent les bons résultats de la reproduction sur le site, notamment en 2012 (première année de mise en service de la véloroute-voie verte). Cependant, la diminution de -35% entre 2012 et 2015 est très significative.

⁵ La rousserolle turdoïde est une espèce « en danger » de disparition sur la liste rouge des vertébrés de Rhône-Alpes.

- Nous ne pensons pas que cela puisse être attribué à un dérangement direct provenant de la Viarhona
- Il peut y avoir un dérangement indirect de la part des usagers accompagnés de chiens « NON TENUS EN LAISSE », qui sont a priori des piétons
- L'envahissement des roselières est l'élément qui semble le plus déterminant. En effet, les roselières sont indispensables, notamment pour la rousserolle turdoïde qui a diminuée de 50%.

5.3 Problème de l'envahissement des roselières par les ligneux



Figure 8 : Grande roselière en juillet 2007 (après les premiers travaux dans la grande roselière par la CNR).

Sur le site de Printegarde, classé en Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux (Natura 2000), une action de restauration des roselières a été entamée depuis 2007 avec la mairie du Pouzin (Animatrice du site) et le CNR. Cette opération assez lourde a consisté à lutter contre l'envahissement par les arbres (écorçage des ligneux sur place pour qu'ils dépérissent) et le creusement de chenaux en eau au milieu des roseaux – figure 8.

Il s'est avéré que cette opération n'a pas été satisfaisante, puisqu'en 2011 l'ensemble des chenaux avaient été recolonisés par des semis de peupliers noirs notamment. Les travaux de 2007 n'avait en fait qu'aggravé la situation – figure 9 et 13.



Figure 9 : Grande roselière en mai 2011 (avant les travaux de rajeunissement de février 2012)

Des travaux de rajeunissement ont été réalisés en février 2012 pour éliminer les jeunes peupliers, écorcer à nouveau les autres ligneux, et ouvrir des chenaux à l'amont pour créer une circulation de l'eau - Figure 11.



Figure 10 : Grande roselière en avril 2015

Ces nouveaux travaux se sont révélés très efficaces sur l'aspect hydraulique. Depuis la grande roselière est mieux alimentée en eau, notamment au printemps. Les chenaux restent en eau, ce qui bloque la colonisation des vasières par les semis de peupliers.

Cependant, les opérations d'écorçage des ligneux ont un résultat mitigé. Il est certain que la lutte contre les ligneux nécessitera des interventions annuelles pendant une dizaine d'années probablement.



Figure 11 : Orthophoto IGN 2006 (avant les travaux sur la grande roselière)

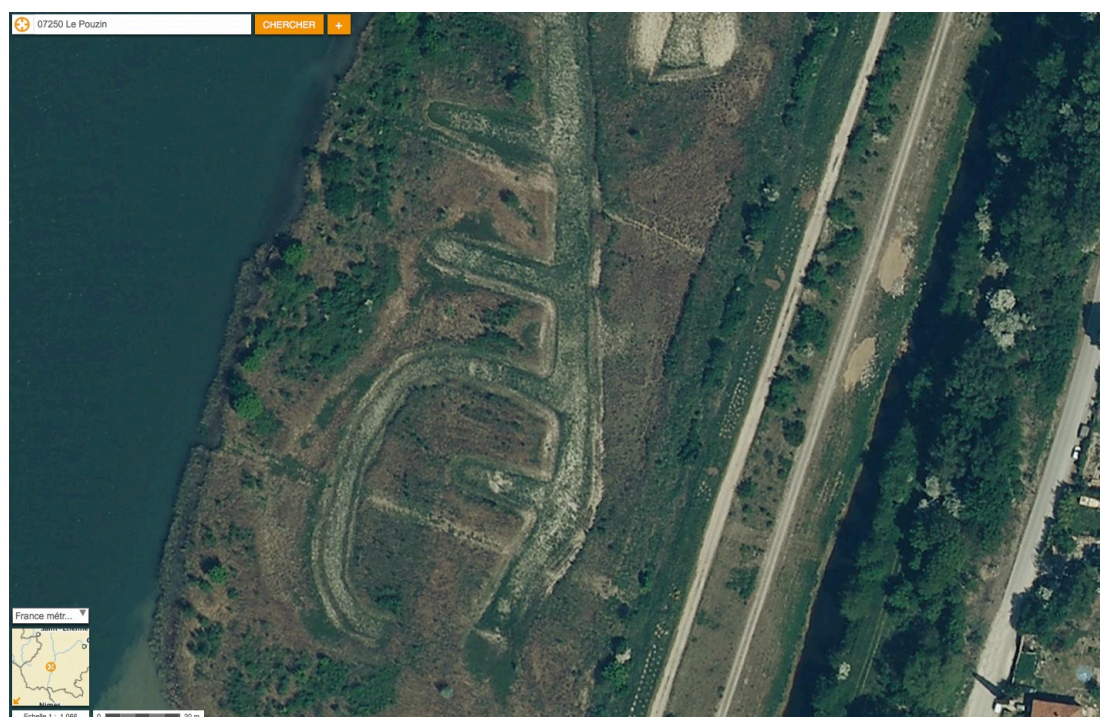


Figure 12 : Orthophoto IGN 2010 - plan d'eau aval

Sur la photo de 2010 – figure 13, ont distingue nettement les chenaux à sec colonisés par les semis de jeunes peupliers.

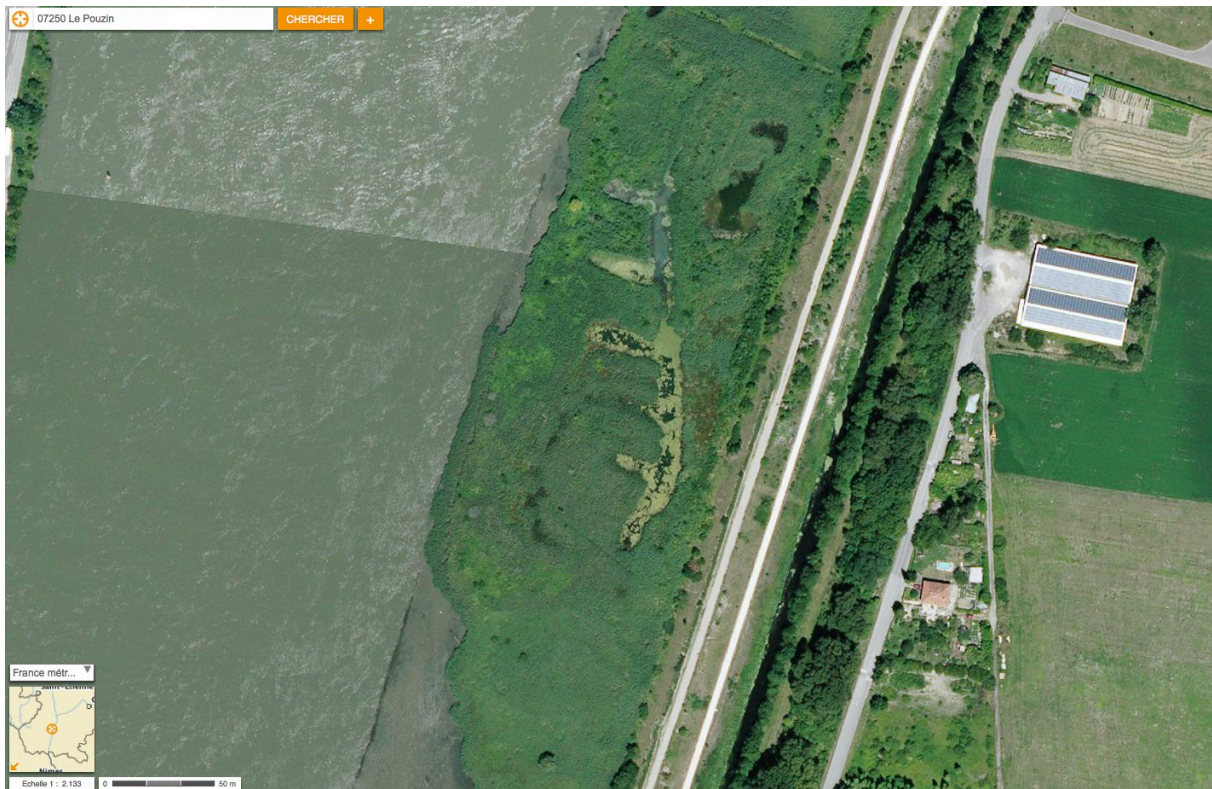


Figure 13 : Orthophoto IGN été 2015 – plan d'eau aval

Sur la photo de l'été 2015, on distingue très nettement une fermeture des chenaux par l'invasion des roseaux. Cette fermeture correspond au résultat attendu, c'est à dire l'agrandissement de la zone de roseaux inondés.

L'étude d'incidence initiale de la Viarhona prévoyait la réalisation d'une opération complémentaire aux travaux de la CNR : l'enlèvement des végétaux ligneux dans la roselière de la rivière Drôme entre la passerelle ViaRhona et le Rhône. Une opération conjointe CNR/Département de la Drôme reste possible, avec un partage des savoir-faire et une économie d'échelle pour la réhabilitation des roselières le long de la Drôme.

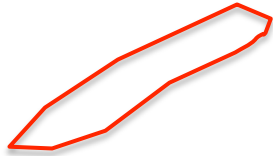
Cependant, il est indéniable que cette opération est assez complexe et elle concerne un territoire qui est entièrement de la responsabilité de la CNR.

La personne à contacter à la CNR est monsieur J.L. Sarzier

Jean Louis SARZIER
Technicien Environnement
DR.VA
Tél: 04.75.82.79.59
Mob: 06.80.94.42.06
Mail: j.sarzier@cnr.tm.fr



Figure 14 : Photos de la passerelle et des roselières de la rivière Drôme (bleue turquoise), en avril 2015



Roselières de la Drôme à réhabiliter.

6 Analyse de la fréquentation de la Viarhona à Printegarde

La passerelle ViaRhona sur la rivière Drôme a été mise en service en novembre 2011. Depuis l'ouverture au public, la fréquentation des piétons et des cyclistes est nombreuse, environ 250 passages par jour au printemps, 110 000 sur une année.

Au fil des ans, la fréquentation des cyclistes sur le secteur de Printegarde est en nette augmentation, alors que celle des piétons décroît.

Pour 2014, Les cyclistes représentaient 52 % de la fréquentation, 48% pour les piétons. L'augmentation de cyclistes est la conséquence d'une augmentation du tourisme de passage⁶, liée à l'augmentation des usagers au long cours sur la Viarhona, observée en 2014 et 2015.



Figure 15 : Cycliste au "long court" sur la Viarhona à La Voulte-sur-Rhône

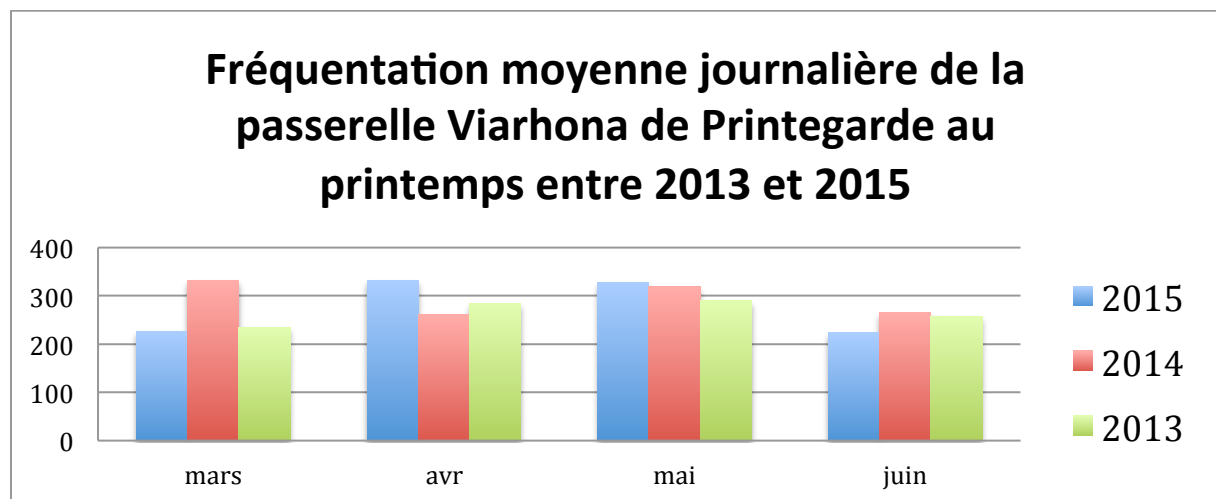


Figure 16 : Fréquentation journalière de la passerelle de Printegarde au printemps

⁶ Augmentation des bicyclettes de type « randonneuse », équipées de sacoches étanches.

7 Stationnement des oiseaux d'eau et dérangement



Figure 17 : Vol migratoire de cigognes blanches photographiées depuis la passerelle Viarhona de Printegarde le 28 mars 2015

Les principales espèces stationnant dans la réserve de chasse sont des « *canards de surface* » (colvert, sarcelle d'hiver et chipeau). Les résultats des comptages hivernaux de ces oiseaux ont été publiés dans le détail dans nos rapports précédents. Les variations interannuelles des effectifs de canards hivernants sont liées aux conditions météorologiques générales à l'échelle de la France et de l'Europe et aux ressources alimentaires disponibles dans la réserve de Printegarde.

7.1 Résumé des résultats

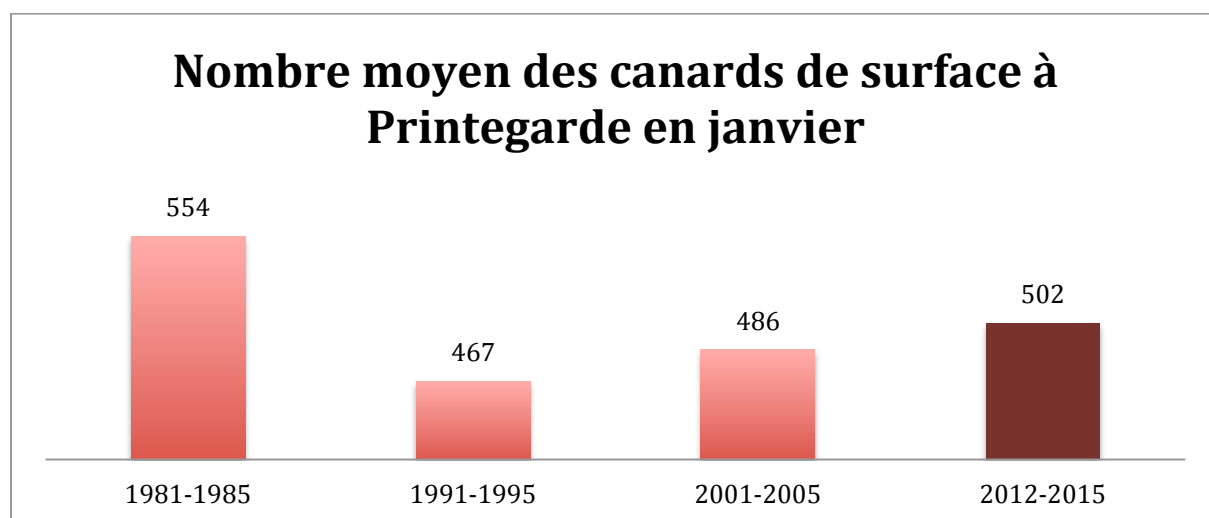


Figure 18 : Evolution des stationnements de canards et mise en évidence du bon stationnement dans la période 2012-2015 correspondant à la période de mise en service de la Viarhona.

L'analyse des données détaillées figure dans les rapports des années précédentes, notamment celui de 2014.

La figure 21 résume bien les résultats de nos comptages sur le site depuis plus de 30 ans. Dans les années 1980, les canards de surface sont plus nombreux du fait de la fréquence de groupes de sarcelles d'hiver, espèce devenue rare depuis. Depuis les années 1990, les effectifs de canards colverts n'ont cessé de se développer pour dépasser une moyenne de 500 individus. Manifestement, l'ouverture au public de la Viarhona en 2012 n'a eu aucun effet négatif sur le stationnement des oiseaux d'eau sur le site de Printegarde.

7.2 Problème identifié et solution proposée

Le dérangement des oiseaux par les chiens non-tenus en laisse reste de loin le problème principal de la réserve de chasse de Printegarde. Cette question est du ressort de la mairie du Pouzin, de la gendarmerie et de l'Office National de la Chasse qui sont compétents pour faire respecter la réglementation de la réserve de chasse.



Figure 19 : Proposition d'installation de panneau explicite sur la réglementation de la réserve de chasse de Printegarde.

Lors de la visite du site avec des représentants de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Drôme (LPO), l'un des problèmes de dérangement qui a été identifié est le non respect de la réglementation de la réserve de chasse qui contraint théoriquement les visiteurs à tenir leur chien de laisse. Nous avons constaté le 17 janvier 2015 la présence de nombreux chiens et aucun n'était tenu en laisse. Il faut dire que les *panneaux réglementaires actuels* de la réserve ne sont pas explicites ...

7.3 Conclusion sur le dérangement des oiseaux d'eau

Si la Viarhona n'a eu aucun effet négatif sur le stationnement des oiseaux d'eau sur le site de Printegarde, il est de l'intérêt de tous les acteurs du territoire (Mairies, Département, CNR ...) de mener une action concertée pour limiter le dérangement dû aux chiens.

7.4 Extrait de la réglementation de la réserve de chasse (mise à jour de 2013)

Arrêté inter-préfectoral portant approbation de la réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde sur le domaine public fluvial

Arrêté n° 2013-200-0014

Arrêté n° 2013-199-0009

Le Préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

(...)

Article 4 :

Sont strictement interdits, toute l'année, sur le territoire de la réserve :

- Tout acte de chasse, en tout temps ; la destruction des espèces animales classées « nuisibles » reste autorisée selon les dispositions légales et réglementaires générales en vigueur.
- La circulation des véhicules terrestres motorisés, à l'exception des ayants-droit,
- Les bivouacs et le camping,
- L'emploi du feu,
- Les chiens non tenus en laisse

Article 5 : Cas particulier des roselières

Les roselières, zone de reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux bénéficient d'un niveau de protection supplémentaire.

En complément des interdictions visées à l'article 4,

- Toute **navigation** est interdite à moins de 10 mètres des roselières du 01 avril au 31 juillet.
- La **pénétration pédestre** dans les roselières est interdite, exceptée dans le cadre d'activités scientifiques dûment autorisées ou des activités de pêche bénéficiaires des dérogations arrêtées ci-après,
- **La pêche** est interdite, excepté dans la roselière située en rive gauche de la rivière Drôme, compris entre la passerelle « ViaRhôna » sur la Drôme et la borne 166.
- **La pêche à la carpe la nuit** est interdite dans les roselières, excepté dans la roselière située en rive gauche de la rivière Drôme, compris entre la passerelle « ViaRhôna » sur la Drôme et la borne 166, et uniquement entre le 01 juin et le 31 décembre ; dans le cadre strict de la pratique de pêche à la carpe la nuit, le bivouac sera toléré sur le site. On entend par bivouac un équipement léger individuel non permanent qui doit être monté au plus tôt une heure avant le coucher du soleil et démonté au plus tard une heure après le lever du soleil.
- **La pratique des sports nautiques motorisés et la navigation de loisirs motorisée** (évolution de jet ski, ski nautique, scooter des mers, etc.) sont interdit en aval du PK 130 et jusqu'à la limite aval de la réserve, à l'exclusion des déplacements dans le sens de l'axe du fleuve, à vitesse réduite.

(...)

8 Suivi des projets de réhabilitation des talus à guêpiers et de construction d'îlot pour les sternes

8.1 Talus pour la reproduction du guêpier d'Europe



Figure 20 : Les guêpiers sont les oiseaux les plus colorés de l'avifaune Européenne (illustration de Boris TRANSINNE)

Un talus artificiel a été aménagé à proximité de la passerelle Viarhona (passe à poissons de la CNR sur Livron) pour faciliter la reproduction des guêpiers d'Europe. Il s'agit d'un front de taille constitué de galets et de sable d'une cinquantaine de mètres de longueur et d'environ 1,5 m de hauteur. Ce talus a été retailé en mars 2015 dans le but d'offrir une micro « falaise » bien nette, notamment dans sa partie sableuse.

Au mois d'août 2015, nous avons photographié un terrier creusé récemment dans la falaise, sans qu'il soit possible de déterminer l'espèce qui l'a occupée : un couple de martin pêcheur ou un couple de guêpier d'Europe.

Ce fait nouveau démontre la parfaite fonctionnalité de l'aménagement à partir de cette année.



Figure 21 : Photo du terrier le 24 août 2015

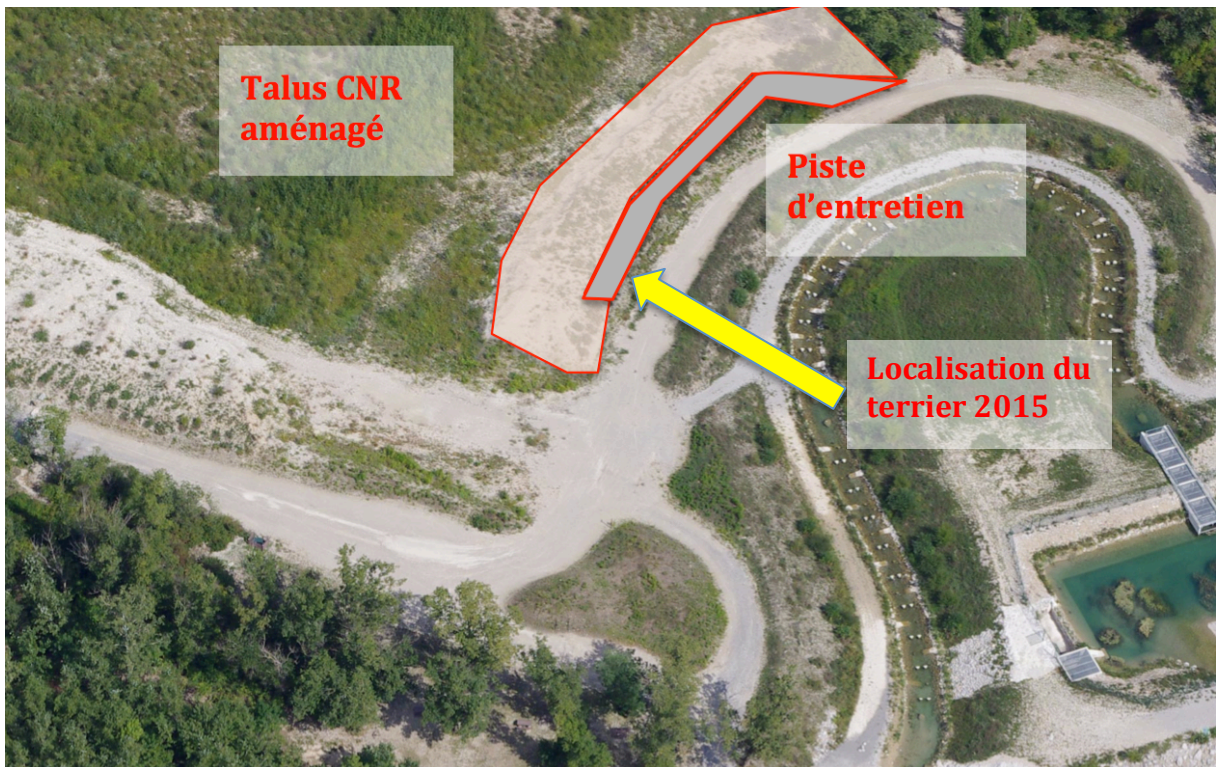


Figure 22 : Localisation du talus pour les guêpiers sur une photo récente de sept 2010 avec la passe à poissons de Livron-sur-Drôme.



Figure 23 : Panneau d'information réalisé par le Département de la Drôme



Figure 24 : Prise de vue mai 2015 ; pour que la falaise reste attractive pour les guépriers, il faudra que le paysage devant la falaise soit entretenu sans végétation (fauche annuelle) et sans dépôt d'érosion.

8.2 Radeau pour la reproduction des sternes Pierre-Garin



Figure 25 : Radeau restauré pour la sterne pierregarin en mars 2015

Un radeau pour la reproduction des sternes a été installé en avril 2014 sur le plan d'eau de la gravière Vicat, lac de Marquis. Le propriétaire du plan d'eau est Monsieur Vignon Jean- Pierre, quart Marquis, 26270 Loriol Sur Drome.

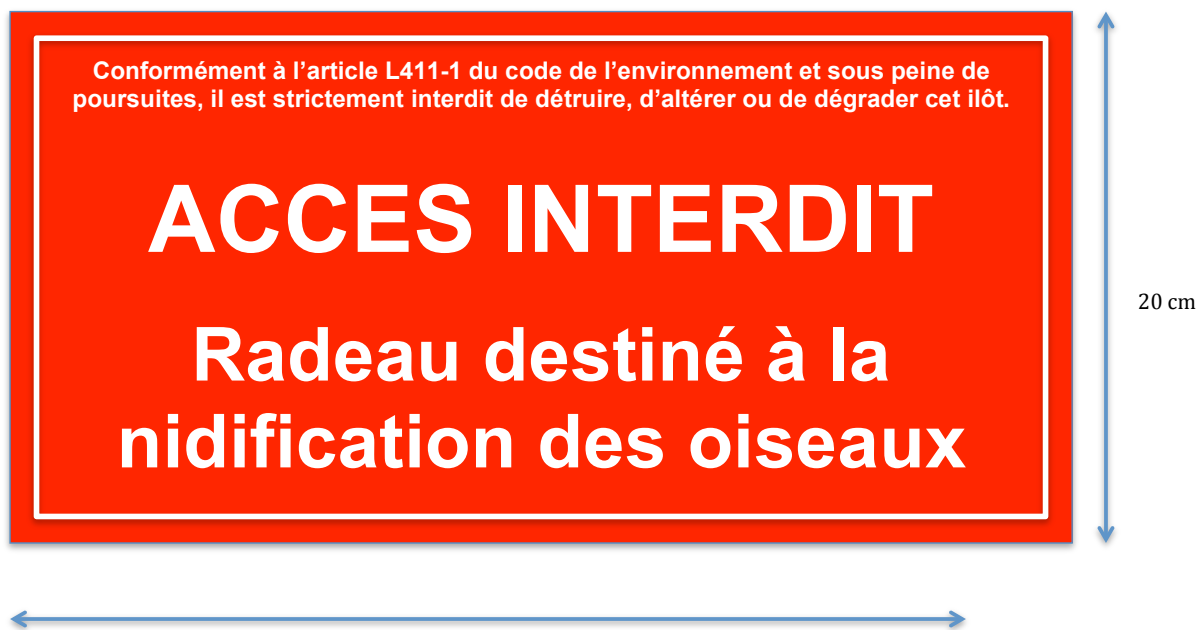
En 2014, les sternes ont été observées à plusieurs reprises dans le secteur. Il n'a pas été noté de reproduction sur le radeau en mai et juin 2014.

Le radeau a fait l'objet d'actes de vandalisme en juillet 2014, sans que sa structure n'ait été endommagée. (Amarres sectionnées, tuiles dispersées, grillage de rive arraché, radeau amené sur la berge pour servir de plongeoir). Le radeau a été remis au milieu du plan d'eau par monsieur Vignon.

En 2015, en mars, de nouveaux corps morts ont été immergés pour consolider l'amarrage. Les cordages ont été remplacés par des câbles en inox de 8 mm, remplacement des tuiles (abris des oiseaux), pose de 4 panneaux réglementaires sur les 4 faces du radeau (voir figure 28).

Début mai 2015, les premiers couples cantonnés ont pris possession du radeau. Le 14 août 2015, les jeunes sternes étaient volantes, mais encore nourries sur le radeau par les adultes. Monsieur Vignon nous a dit avoir remis sur le radeau une jeune sterne tombée dans l'eau fin juillet. C'est la raison pour laquelle nous prévoyons de réinstaller un grillage de rive pour la saison 2016.

Projet de panneaux (en 4 exemplaires) pour une pose sur le 4 cotés du radeau à sternes.



40 cm
 • Figure 26 : Copie de panneau réglementaire pour le radeau à sterne (2015)



Figure 27 : Référence cadastrale du lac aux sternes, propriété de Monsieur J.P. Vignon



Figure 28 : Vue du radeau (avril 2015) depuis la colline de Rompon (Ardèche) de la carrière de granulats Vicat située à proximité immédiate de la passerelle ViaRhona sur la rivière Drôme.



Lieu d'implantation du radeau artificiel pour les sternes sur le plan d'eau.



Figure 29 : Les sternes adultes des 3 couples à la poursuite d'un héron cendré qui s'est approché du radeau.



Figure 30 : 3 couples ont élevé des jeunes sternes sur le radeau en 2015.



Figure 31 : Sterne pierregarin adulte en train de pêcher.

Conformément à l'article L411-1 du code de l'environnement et sous peine de poursuites, il est strictement interdit de détruire, d'altérer ou de dégrader cet îlot.

ACCES INTERDIT

Radeau destiné à la nidification des oiseaux

RADEAUX ET ILOTS ARTIFICIELS POUR FAIRE NICHER LES STERNES

Avec la participation des carrières Lafarge (Eurre) et Vicat (Loriot), de la mairie d'Eurre et des propriétaires privés (Loriot) et de la Direction Départementale des Territoires de la Drôme

La **Sterne pierregarin** (*Sterna hirundo*), aussi connue sous le nom d'**hirondelle de mer**, est une espèce d'oiseau de la famille des laridés (Les mouettes et les goélands). La Sterne recherche **des sites de nidification** à l'abri des prédateurs terrestres et présentant des substrats dégagés par exemple les grèves sableuses des grands fleuves.

Trois types de **menaces** pèsent sur l'espèce :

- La concurrence avec d'autres espèces plus dynamiques au niveau démographique comme les goélands ;
- La dégradation des sites de nidification (engorgement des fleuves par exemple) ;
- Les perturbations liées aux activités humaines (destructions volontaires ou involontaires).

Radeau de Grâne au lac des Freydières

Radeau de Loriot au lac du Marquis

Îlot artificiel du lac communal d'Eurre

Figure 32 : proposition de panneau qui pourrait être posé sur la rive du lac de monsieur Vignon.

9 Résumé des conclusions

1. L'étude des libellules et des habitats aquatiques n'a pas montré de dégradation du milieu, ni des espèces. Un comptage de libellules de confirmation effectué en 2015, dernière année du suivi, a montré que la population d'agrion de mercure (espèce protégée) n'a pas été impactée par l'aménagement de la Viarhona.
2. Le dérangement supposé lié à la fréquentation importante de la ViaRhona n'a pas d'incidence avérée sur le stationnement des oiseaux d'eau hivernants dans la grande roselière, située à une centaine de mètres seulement. Il reste cependant à faire respecter la réglementation de la réserve de chasse qui rend obligatoire la tenue des chiens en laisse (principal problème de dérangement du site).
3. La « falaise » artificielle pour la reproduction des guêpiers est fonctionnelle depuis avril 2015. Elle a permis la reproduction cette année d'un couple de guêpier ou de martin pêcheur.
4. Le radeau pour les sternes a permis la reproduction de 3 couples en 2015. C'est un succès très encourageant pour l'implantation de cette espèce protégée dans la vallée de la Drôme.
5. L'opération de limitation des végétaux ligneux dans les roselières de la rivière Drôme n'a pas été réalisée. Il s'agit d'une opération complexe et assez aléatoire, qui ne peut être réalisée que sous la maîtrise d'ouvrage de la Compagnie Nationale du Rhône, en partenariat avec la mairie de Le Pouzin (animatrice Natura 2000).